

REVUE  
HISTORIQUE  
DES  
ARMÉES

## Revue historique des armées

244 | 2006  
France-Roumanie

---

# La Roumanie et la Pologne dans la politique soviétique de la France : la difficulté d'établir un « front uni »

Frédéric Dessberg

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rha/5902>

ISBN : 978-2-8218-0500-2

ISSN : 1965-0779

### Éditeur

Service historique de la Défense

### Édition imprimée

Date de publication : 15 septembre 2006

Pagination : 60-72

ISSN : 0035-3299

### Référence électronique

Frédéric Dessberg, « La Roumanie et la Pologne dans la politique soviétique de la France : la difficulté d'établir un « front uni » », *Revue historique des armées* [En ligne], 244 | 2006, mis en ligne le 24 novembre 2008, consulté le 02 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rha/5902>

---

Ce document a été généré automatiquement le 2 mai 2019.

© Revue historique des armées

---

# La Roumanie et la Pologne dans la politique soviétique de la France : la difficulté d'établir un « front uni »

Frédéric Dessberg

---

- 1 La faillite de la politique française visant à établir un système de sécurité homogène liant la France à ses alliés de l'Est européen entre les deux guerres mondiales a été étudiée de manière détaillée <sup>1</sup>. Destiné à rassembler des puissances susceptibles de former une force de dissuasion efficace contre un éventuel danger allemand et à constituer une protection contre la menace bolchevique en Europe, le système n'a jamais été réalisé. En dehors des causes liées à la réorientation de la diplomatie française à partir de 1924, l'échec français s'explique par deux raisons principales : la priorité donnée par Paris à un effort dirigé contre l'Allemagne, au détriment des autres préoccupations de ses partenaires ; l'impossibilité de réunir des alliés dont les intérêts nationaux restent divergents. L'exemple de l'animosité entre la Pologne et la Tchécoslovaquie est le plus flagrant <sup>2</sup>. Les relations entre la Roumanie et la Pologne semblent plus harmonieuses, dans la mesure où elles sont alliées, ce qui n'est pas le cas entre la Pologne et les autres États formant la Petite Entente. Toutefois, leurs relations reflètent des points de divergence importants, liées à la question de l'Union soviétique et aux rapports que la France entretient avec elle, ce qui laisse supposer une influence dissolvante non négligeable du facteur soviétique dans les relations entre les trois alliés.

## La Bessarabie : un déterminant de la coopération militaire franco-polono-roumaine

- 2 Pivotal du système de sécurité français à l'Est, la convention militaire franco-polonaise de février 1921 est complétée, le mois suivant, par le traité signé entre Varsovie et Bucarest. Constituée avec l'appui de la France, cette dernière alliance est un moyen pour Paris de constituer un pôle défensif suffisamment efficace pour la protection des frontières de la Pologne et de la Roumanie contre la Russie. Elle efface avantageusement le souvenir du

refus de la Roumanie, motivé par la crainte de voir modifier à son désavantage le statut de la Bessarabie, de se laisser entraîner aux côtés de Varsovie dans la guerre polono-bolchevique de 1920<sup>3</sup>. Toutefois, aucun traité franco-roumain n'est encore signé. Pour cela, en 1924, Paris a d'abord besoin de s'assurer des intentions purement défensives de la Roumanie à l'égard de l'Union soviétique. D'où la nécessité de participer aux conversations militaires polono-roumaines. Le maréchal Foch insiste alors auprès des Polonais sur le fait que les accords militaires entre Varsovie et Bucarest soient mis « *en harmonie avec les dispositions qui sont à prendre par l'état-major polonais sur le front occidental* »<sup>4</sup>. L'attaché militaire polonais à Paris, le colonel Kleeberg, met en garde Paris contre une participation des militaires français aux conversations polono-roumaines mais il donne comme argument une « *opposition catégorique du gouvernement roumain à toute conversation avec la France* », sous le prétexte que les Roumains ne veulent pas inquiéter les Soviétiques, alors en discussion au sujet de la Bessarabie. La solution préconisée par le chef d'État-Major général polonais, le général Stanislaw Haller, est d'informer ultérieurement les Français, au cours d'une visite prévue à Paris<sup>5</sup>. La difficulté tombe le mois suivant, avec la ratification par la Chambre des Députés français, le 11 mars 1924, du projet de loi de ratification de la convention de 1920 attribuant la Bessarabie à la Roumanie<sup>6</sup>. Dès lors, Bucarest peut faire valoir le danger d'une collusion germano-soviétique pour accepter une participation française<sup>7</sup>.

- 3 Les conversations militaires tripartites ont finalement lieu à Varsovie les 7 et 8 avril 1924. Elles se déroulent principalement entre le général Haller, le général Florescu, de l'état-major roumain et le général Dupont. Le cas d'une guerre sur deux fronts est envisagé, avec possibilité de mobilisations et d'attaques conjointes de l'Allemagne et de la Russie, auxquelles l'alliance répondrait par une neutralisation de l'attaque allemande, les Polonais et les Roumains concentrant la plupart de leurs efforts contre les Soviétiques<sup>8</sup>. Les conversations de Varsovie n'ont cependant que valeur d'information et doivent être complétées par de nouvelles réunions d'états-majors.

## Difficultés diplomatiques avant Locarno

- 4 Survenues peu de temps après la ratification de la convention bessarabe par le Parlement français (prise à l'initiative du président du Conseil, Raymond Poincaré) et pendant les négociations roumano-soviétiques de Vienne, les conversations militaires peuvent ouvrir la voie à un traité franco-roumain. Un accord politique, dans l'esprit de Poincaré, doit précéder un accord militaire analogue à celui conclu entre la France et la Tchécoslovaquie, le 25 janvier<sup>9</sup>. Mais, pour Paris, ce rapprochement ne doit pas se faire au prix d'une garantie française de la Bessarabie, au sujet de laquelle les Soviétiques exigent un plébiscite refusé par Bucarest. Pour la diplomatie française, un traité franco-roumain doit avoir une vocation uniquement dissuasive et doit montrer aux interlocuteurs britanniques et américains que la France conserve son influence en Europe centre-orientale. En aucun cas, il ne s'agit d'intervenir dans un conflit roumano-russe au sujet de la Bessarabie. La préférence française va plutôt à une garantie multilatérale de la sécurité sur le continent, par l'action de la Société des Nations (SDN), renforcée par des traités régionaux<sup>10</sup>. De cette manière, la cohésion peut être conservée entre les trois alliés.
- 5 Succédant à Poincaré à la tête du gouvernement à partir de juin 1924, Herriot accentue le tournant diplomatique visant à établir un système de sécurité européen reposant sur la

SDN, incluant la Grande-Bretagne et les alliés orientaux de la France et devant neutraliser une éventuelle menace allemande. Un rapprochement avec l'Union soviétique doit permettre de participer à ce système. La reconnaissance de l'Union soviétique par le gouvernement français, survenue le 28 octobre 1924, inquiète aussi bien Varsovie que Bucarest. La Pologne exprime sa crainte de ne pouvoir bénéficier d'un appui français au sujet de sa frontière avec l'URSS et cherche vainement à obtenir de Paris la reconnaissance du traité de Riga. Elle obtient en revanche une compensation, avec l'élévation des légations polonaise à Paris et française à Varsovie au rang d'ambassade<sup>11</sup>. Bucarest feint également la crainte d'un abandon français sur la question de la Bessarabie et laisse entendre, comme l'explique le ministre de France, de Manneville, qu'un éloignement roumain est possible : « *Si nous ne voulons pas mettre en péril l'influence prépondérante dont la France a joui depuis la guerre en Roumanie, nous devons surveiller avec grand soin l'effet que ne manqueraient pas de produire ici les étapes successives de la reprise de nos relations avec la Russie.* »<sup>12</sup>

- 6 Un aspect militaire de la reconnaissance soviétique réside dans le problème de la restitution de la flotte russe qui avait servi aux troupes du général Wrangel, lors de l'évacuation de la Crimée et qui, pour l'heure, est stationnée à Bizerte. En 1923, Poincaré avait promis la restitution dès que le gouvernement soviétique serait reconnu et Herriot, dès son arrivée au pouvoir, signale logiquement sa volonté d'y procéder<sup>13</sup>. Le problème qui se pose, en cas de transfert des navires russes en mer Noire, est celui de l'équilibre des forces navales dans la zone. Si le principe de la restitution est acquis, les récriminations de Bucarest poussent Herriot à transiger pour ne pas mécontenter l'allié roumain. Il songe, dans un premier temps, à répartir la flotte entre mer Noire et mer Baltique puis, après la reconnaissance de l'URSS, à interdire le stationnement en mer Noire afin de ne pas « *effrayer* » les Roumains<sup>14</sup>. En réalité, la conservation de la flotte à Bizerte est un moyen pour Paris d'exercer une pression sur Moscou dans la question des dettes mais, en cas de restitution, les intérêts roumains et polonais divergent. Aussi parviennent-ils à s'entendre pour retarder la restitution qui n'aura finalement pas lieu.
- 7 Dans le courant de l'année 1925, l'intérêt de la France pour ses alliés d'Europe centre-orientale est réduite en raison des négociations sur le pacte rhénan, à la suite de la proposition allemande du 9 février. La Pologne, soucieuse de donner la priorité au danger allemand, Gustave Stresemann ayant annoncé que l'Allemagne ne renoncerait pas à une révision de sa frontière orientale, accorde dès lors moins d'importance à son alliance avec la Roumanie et tente d'atténuer ses différends avec l'Union soviétique. De plus, au printemps de 1925, elle cherche à renforcer ses liens avec la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie. Cette position, qui n'est pas contredite par Bucarest, porte toutefois préjudice aux intérêts roumains dans la mesure où Varsovie semble abandonner l'aspect anti-soviétique de l'alliance de 1921. Elle marque également la volonté polonaise de tourner davantage Bucarest contre l'Allemagne et ainsi, de rendre sa politique plus conforme aux impératifs de sécurité français. Dans la période précédant la signature des accords de Locarno, Aristide Briand, ministre des Affaires étrangères depuis avril 1925, résiste aux insistances roumaines pour conclure un traité. Il craint d'indisposer Moscou et de montrer à Londres et Berlin que la France souhaite conserver son ancien système d'alliances de revers au détriment du nouveau système de sécurité collective. Sa position devient difficilement tenable après octobre 1925.

## Le difficile renouvellement du traité polono-roumain

- 8 Après Locarno, Briand indique de nouvelles échéances pour la signature du traité : la ratification des accords en décembre 1925, l'adhésion de l'Allemagne à la SDN, prévue en mars 1926, en même temps qu'il préconise un renouvellement du traité polono-roumain arrivant à expiration, incluant une garantie générale permettant à la Pologne de remplacer la France comme puissance garante<sup>15</sup>. À ce moment, en effet, les capacités militaires et diplomatiques d'intervention française à l'Est se trouvent réduites.
- 9 La question de la Bessarabie est encore l'obstacle principal à la conclusion du traité franco-roumain. Elle indispose également les relations polono-roumaines. Au début de 1926, Varsovie est alors en pleine négociation avec Moscou pour la signature d'un pacte de non-agression étendu à la Roumanie. Ce projet a l'aval de la France, également dans la mesure où, signé pour cinq ans, il permettrait à la Roumanie de consolider ses défenses aux frontières<sup>16</sup>. Mais ces négociations achoppent une fois de plus sur la question bessarabe, Bucarest refusant tout arbitrage sur ce sujet et Moscou n'ayant renoncé qu'au recours à la force comme moyen de la récupérer.
- 10 Elles révèlent également une méfiance réciproque entre la Pologne et la Roumanie. Du côté polonais, les réticences se placent sur l'aspect militaire. C'est en tout cas le point de vue de l'attaché militaire français en poste à Bucarest : « *Les Polonais se sont rendu compte de l'impréparation de leurs alliés roumains.* »<sup>17</sup> De son côté, le ministre des Affaires étrangères roumain, Ion Duca, exprime sa crainte au ministre français, de Billy, afin d'obtenir un appui de Paris, que Varsovie ne signe une convention avec les Soviétiques avant que le traité polono-roumain n'arrive à expiration, le 3 mars<sup>18</sup>. L'impasse à laquelle est arrivée la possibilité d'un accord polono-soviéto-roumain pousse donc la Pologne à proposer le renouvellement du traité de 1921 qui garantissait les frontières des deux pays. Le 20 mars, Bucarest donne son accord au texte, préparé par l'ambassadeur polonais Wielowiyeski et signé le 26 mars. Bucarest, pour éviter l'isolement, doit accepter un texte rédigé de manière à ne pas apparaître tourné contre l'URSS et à montrer sa conformité avec le pacte de la Société des Nations. De plus, Varsovie décline tout engagement dans la question de la Bessarabie. Toutefois, une convention militaire secrète prévoit la concentration de troupes soviétiques face à la Russie, ce qui peut permettre à Paris de faire valoir auprès de Varsovie une réduction de ses obligations militaires en cas de conflit à l'Est<sup>19</sup>.

## Briand réduit la portée du traité franco-roumain

- 11 Le chef de la diplomatie française ne s'oriente pas directement vers la conclusion du traité demandé depuis si longtemps par Bucarest. L'arrivée au pouvoir, en Roumanie, du général Averescu, connu pour son italophilie et celle à Varsovie, en mai, du maréchal Pilsudski, le poussent à la prudence. Malgré l'échec de l'entrée de l'Allemagne à la SDN, en mars 1926, Briand cède aux pressions du ministre de Roumanie à Paris, Diamandi. Le texte du traité franco-roumain est signé le 10 juin, à la faveur d'une crise ministérielle en France et à la date de la ratification par le *Reichstag* du traité de Berlin<sup>20</sup>.
- 12 Le traité franco-roumain contient une clause de non-agression, ainsi que l'engagement de se concerter, dans le cadre du pacte de la SDN, en cas d'attaque contre l'un des deux

signataires. Un « protocole » y est joint, par lequel Bucarest s'engage à ne pas attaquer le territoire soviétique. Enfin, un protocole militaire secret prévoit un échange de vues entre les états-majors français et roumain mais ce dernier texte n'est signé que par la partie roumaine<sup>21</sup>. Le texte reste peu contraignant pour le gouvernement français car il ne l'oblige pas à accorder une assistance militaire à la Roumanie en cas de conflit. En repoussant le dépôt du texte à la SDN (et donc sa publicité), à une date à prévoir d'un commun accord, Paris évite les reproches internationaux. Le texte n'est déposé qu'après l'adhésion de l'Allemagne à l'organisation genevoise, en septembre. Il ne s'agit donc pas d'un désengagement français à l'Est mais d'une adaptation de sa politique d'alliance de revers au canon de la sécurité collective.

- 13 Le texte de l'accord franco-roumain, à la suite de commentaires parus dans un journal communiste tchécoslovaque, est quand même perçu très négativement à Moscou. Afin de mettre fin aux récriminations soviétiques, Briand fait parvenir le texte à Jean Herbette, l'ambassadeur français à Moscou, qui en informe Maxime Litvinov, l'adjoint au commissaire du peuple aux Affaires étrangères. Ce dernier considère le traité comme une « *alliance défensive* » profitant surtout à la Roumanie et s'estime gêné par le fait que, la Roumanie étant l'alliée de la Pologne, le traité est difficilement conciliable avec l'engagement de non-agression de Bucarest envers la Russie<sup>22</sup>.
- 14 Le traité franco-roumain provoque également quelques réactions négatives à Varsovie, non sur le fond mais au sujet de la forme utilisée par le Quai d'Orsay dans la notification de l'accord. Varsovie désapprouve en effet le fait de ne pas avoir été consultée sur la question du transit de matériel de guerre vers la Roumanie<sup>23</sup>.
- 15 Une protestation soviétique au sujet de l'accord franco-roumain parvient au Quai d'Orsay par l'intermédiaire de l'ambassadeur Rakovski, le 1<sup>er</sup> octobre 1926, dans laquelle Moscou accuse Paris de garantir la possession de la Bessarabie par la Roumanie<sup>24</sup>. La protestation soviétique, plus que l'accord lui-même, contribue à détériorer les relations franco-soviétiques. Aussi, dans les mois qui suivent, Briand s'attache à éviter tout risque de conflit en Europe orientale. Du côté roumain, on n'observe pas de véritable rapprochement avec Paris. Au contraire, les industriels français connaissent des échecs dans la réalisation de commandes militaires envers Bucarest. La concurrence franco-italienne est sévère, surtout après la signature du traité italo-roumain du 16 septembre 1926<sup>25</sup>. Il faut attendre l'année 1928, avec les nouveaux projets de sécurité de Briand, pour voir à nouveau la Roumanie adhérer à la politique française et coopérer avec la Pologne en matière de sécurité.

## La coopération polono-roumaine dans les négociations pour le « protocole Litvinov »

- 16 Pour Aristide Briand, à partir de 1927, le meilleur moyen de conserver le *statu quo* territorial en Europe est d'impliquer les États-Unis dans la sécurité européenne. C'est l'objet de la proposition française de juin 1927, soutenue par la Pologne, qui aboutit, sous une forme édulcorée, à la signature du pacte Briand-Kellogg du 27 août 1928. Paris entend, même dans un pacte multilatéral, assurer l'avenir de ses alliances orientales. Le ministre des Affaires étrangères polonais, Auguste Zaleski, partage cette optique : « *Les alliances de la Pologne avec la France et la Roumanie constituent un anneau indispensable de la chaîne des ententes qui ont pour objet le maintien de la paix.* »<sup>26</sup> Varsovie a donc pour objectif

de faire adhérer Bucarest aux accords. Après son « tour de valse » avec l'Italie, la Roumanie entend à la fois mettre fin au danger révisionniste, que Mussolini laisse planer en soutenant les revendications territoriales hongroises, et se prémunir contre l'éventualité d'une action soviétique en Bessarabie. Bucarest décide alors de faire dépendre sa décision de l'avis des pays de la Petite Entente, qui se réunissent en conférence dans la capitale roumaine à la fin de juin 1928. Pour le ministre des Affaires étrangères, Titulescu, l'alliance polono-roumaine doit être garantie<sup>27</sup>. La Roumanie adhère au pacte de renonciation à la guerre le 4 septembre 1928, quelques jours après sa signature à Paris.

- 17 La persistance de la coopération militaire germano-soviétique, le danger militaire que l'URSS représente pour ses voisins occidentaux, le problème de l'évacuation de la Rhénanie, qui contribue au relâchement des liens franco-polonais, sont autant de facteurs d'inquiétude pour Aristide Briand. Après la signature du pacte Briand-Kellogg, un accord polono-soviétique peut donc servir à renforcer la sécurité en Europe orientale.
- 18 Pour sa part, Moscou souhaite profiter du pacte de renonciation à la guerre et voit un moyen, en proposant à la Pologne et à la Lituanie d'anticiper son application dans l'Est européen, de montrer les intentions agressives de Varsovie en cas de refus polonais<sup>28</sup>. Pour Moscou, cette solution permet de sortir de l'impasse des négociations polono-soviétiques. Le 29 décembre 1928, Litvinov précise au ministre de Pologne à Moscou, Stanislaw Patek, que le projet de protocole serait également présenté aux États baltes. Les Français considèrent positivement cette initiative et s'inquiètent rapidement de savoir si la Roumanie est également concernée. La question reste en effet, pour le Quai d'Orsay, d'empêcher Moscou d'isoler la Pologne et de constituer une sorte de « Locarno oriental » qui rendrait inefficace l'alliance polono-roumaine<sup>29</sup>, ce qui pourrait s'avérer très propice à une tentative allemande de modification de ses frontières orientales, au moment où la France s'apprête à évacuer ses troupes de Rhénanie.
- 19 Pour le Quai d'Orsay, la Pologne et la Roumanie doivent rester unies face à l'Union soviétique et le gouvernement polonais, après avoir signifié à Moscou qu'un accord de paix ne pouvait se régler sans les États baltes ni la Roumanie, sert d'intermédiaire entre Moscou et Bucarest. Déjà, le long séjour effectué par le maréchal Pilsudski en Roumanie, entre le 19 août et le 3 octobre 1928, avait contribué à resserrer les liens entre les deux alliés<sup>30</sup>. Des conversations au sujet de la proposition soviétique ont rapidement lieu entre le chargé d'affaires polonais à Bucarest, Konstanty Jelenski et le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères roumain, Grigore Gafencu, ainsi qu'avec le ministre roumain en Pologne, Alexandre Davila. Le problème essentiel réside toujours dans la question de la Bessarabie et le chef de la diplomatie roumaine, Gheorge Mironescu, invoque son refus de prendre en considération le point de vue soviétique, qui estime la Bessarabie comme occupée par une puissance étrangère.
- 20 Pendant ce temps, le Quai d'Orsay craint de voir les Polonais s'engager à signer avec les Soviétiques sans s'assurer la sécurité du système d'alliances français. C'est pourquoi Paris prend le parti de pousser Zaleski à retarder ses conversations avec Bucarest et, par voie de conséquence, la réponse polonaise à Moscou. La préférence française va à une adhésion simultanée de la Pologne, de la Roumanie, des États baltes et de la Finlande et Varsovie répond positivement au Narkomindel, dans le sens des exigences de Briand<sup>31</sup>.
- 21 Avec l'acceptation soviétique d'une participation des Baltes et des Roumains, le seul obstacle à une signature prochaine tombe. Le pacte de Paris ayant été ratifié par le Sénat

américain, Varsovie fait parvenir une note à Moscou le 19 janvier 1929, exprimant l'accord polonais pour la conclusion du protocole. Il est ainsi convenu que Moscou s'adresserait aux États baltes, à la Finlande et, par l'intermédiaire de la Pologne, à la Roumanie pour une adhésion ultérieure. Les Roumains peuvent alors critiquer la « précipitation » polonaise, soulignée également par le Quai d'Orsay qui craint un engagement polonais trop rapide et décidé sans la Roumanie<sup>32</sup>. Paris favorise donc le point de vue roumain et Bucarest, en exigeant la reconnaissance d'un « état de paix » avec l'URSS, montre sa réticence envers le protocole, encouragée par le Quai d'Orsay.

- 22 Dans les derniers jours de janvier 1929, Patek, sur instruction de Zaleski, réussit à imposer à Moscou une mention sur les rapports pacifiques entre l'URSS et la Roumanie. Sur les questions de procédure, Litvinov accepte la venue à Moscou d'une délégation roumaine conduite par Davila<sup>33</sup>. Le protocole de Moscou est finalement signé le 9 février 1929. Il comporte un préambule dans lequel Davila a obtenu que figure la mention d'une « situation de paix » existant entre l'URSS et la Roumanie. L'accord est signé par Patek au nom de la Roumanie, après avoir tenté de repousser la signature, allant jusqu'à prétexter une « maladie temporaire » du diplomate roumain.
- 23 Le protocole de Moscou ne règle pas le différend soviéto-roumain sur la Bessarabie. Il reste cependant un objet de satisfaction pour Moscou, qui gagne en prestige international mais surtout pour Varsovie qui l'emporte dans la rivalité l'opposant à l'URSS sur l'influence à exercer sur les États baltes, l'Estonie et la Lettonie s'étant rangées derrière la Pologne. Paris, enfin, peut se satisfaire d'avoir vu tenir le lien polono-roumain et de conserver l'équilibre centre-européen. Mais la solidarité franco-polono-roumaine est amenée à survivre plus difficilement au cours des négociations conduisant aux pactes de non-agression polono-soviétique et franco-soviétique de 1932.

## La Roumanie comme frein à l'élaboration des pactes de non-agression

- 24 En 1931, après l'échec du projet d'Union européenne de Briand et la tentative d'union douanière austro-allemande, le Quai d'Orsay s'oriente vers un rapprochement avec l'Union soviétique en paraphant un pacte de non-agression franco-soviétique, le 10 août 1931. Cette orientation est momentanément bloquée par le plan danubien d'André Tardieu visant à neutraliser l'influence allemande et à régler les problèmes de sécurité en Europe centre-orientale en se passant du concours de l'URSS. L'échec de Tardieu et le retour au pouvoir d'Herriot, en juin 1932, relancent la solution du pacte franco-soviétique. Mais cette option n'est possible que si Paris peut montrer que son influence sur la Pologne et la Roumanie est intacte. Or, Varsovie a besoin d'une signature rapide avec l'URSS pour faire face au danger révisionniste allemand. Elle a d'ailleurs relancé ses négociations avec Moscou dès août 1931. Mais la Roumanie, toujours préoccupée par la question bessarabe, suit avec réticence cette politique.
- 25 En mai 1931, déjà, le ministre polonais en Roumanie, Jan Szembek, propose au gouvernement roumain la médiation de la Pologne pour la signature d'un pacte soviéto-roumain, que Bucarest accepte à condition de laisser de côté la question de la Bessarabie et de faire préciser dans l'accord qu'il existe un « état de paix » entre la Roumanie et l'URSS. Pour Varsovie, cette exigence risque de conduire à un échec et donc au retard d'un accord polono-soviétique. Bucarest décide alors de s'en remettre au Quai d'Orsay qui

préfère laisser Varsovie conduire les négociations<sup>34</sup>. Le maréchal Pilsudski passe ensuite deux semaines en Roumanie, du 12 au 28 octobre, où il s'entretient avec le roi Carol et le gouvernement, et exerce, de l'avis de ses interlocuteurs, une pression brutale pour les conduire à l'accord<sup>35</sup>. Toutefois, cédant aux pressions polonaises mais aussi à celles de la France, les Roumains acceptent de négocier à Riga, où le chargé d'affaires roumain Sturdza rencontre le Soviétique Boris Stomoniakov, le 6 janvier 1932. Les négociations sont immédiatement bloquées par le refus soviétique de reconnaître la souveraineté de la Roumanie sur la Bessarabie.

- 26 À la grande déception des Polonais, l'intransigeance roumaine prend de la vigueur avec la position du très influent Nicolae Titulescu, alors en passe de retrouver la tête de la diplomatie roumaine. En paraphant le pacte polono-soviétique, le 25 janvier 1932, Varsovie renonce à mener un rôle dirigeant en Europe orientale car l'accord n'est pas accompagné de signatures simultanées avec les États baltes et la Roumanie. Surtout, le pacte ne peut servir de modèle aux autres voisins de l'URSS. Le chef de la mission militaire française à Varsovie y voit une renonciation de la Pologne à intervenir contre l'URSS en cas de conflit soviéto-roumain, ainsi qu'un relâchement des relations entre Paris et ses alliés de l'Est<sup>36</sup>.
- 27 En effet, le ressentiment polonais envers Bucarest se double de l'indisposition éprouvée à Varsovie envers Paris, accusée de prendre fait et cause pour la Roumanie. Au début de l'été 1932, la diplomatie polonaise entend ne plus attendre ni Paris, ni surtout Bucarest pour conclure l'accord. Malgré l'avertissement donné par le ministre roumain à Varsovie, Cadere, selon lequel une signature polono-soviétique serait interprétée à Bucarest comme un acte « *inamical* »<sup>37</sup>, le pacte de non-agression est signé à Moscou le 25 juillet 1932. Pilsudski s'est montré très irrité de l'attitude roumaine, au moment où il considère la menace allemande plus urgente que le danger soviétique. Estimant insuffisante la protection française contre l'Allemagne, il choisit d'agir séparément avec la Russie. Un coin est maintenant véritablement enfoncé dans l'unité franco-polono-roumaine à laquelle tenait tant Paris.
- 28 Les efforts d'Herriot portent alors, auprès de Varsovie, sur l'obtention d'un report de la ratification du pacte polono-soviétique jusqu'à une reprise des négociations soviéto-roumaines. Il cherche surtout à conserver le lien entre Varsovie et Bucarest pour éviter que cette dernière, en s'éloignant de son alliée, ne se rapproche de l'Allemagne, ce qui aurait pour effet de ruiner l'influence française en Europe centre-orientale. À partir du mois d'août, les négociations s'engagent entre Français et Soviétiques mais principalement sur la question roumaine, celles concernant le pacte restant au second plan. Dans les semaines suivantes, une double médiation française et polonaise s'avère inefficace. Le refus de Titulescu, au début de novembre, de poursuivre les négociations laisse la liberté à Varsovie de ratifier le pacte. Paris poursuit alors ses efforts sans succès. Le 23 novembre 1932, jour de la signature de la convention de conciliation soviéto-polonaise, Titulescu avertit Paris de ne plus retarder la signature du pacte franco-soviétique<sup>38</sup>, ce qui est fait le 29 novembre. L'ambassadeur français à Berlin relève alors dans la presse allemande : « *Le triomphateur, dans l'affaire, c'est le gouvernement de Moscou. La France n'a pu conserver intact le système de ses alliances : pour favoriser la Pologne, elle a risqué de s'aliéner la Roumanie.* »<sup>39</sup>

## La Roumanie dans l'axe Paris-Moscou, sans la Pologne

- 29 À partir de janvier 1933, la participation française au projet de Pacte à Quatre, réunissant l'Italie, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et la France, porte un coup à l'influence française auprès de la Pologne et de la Petite Entente. En effet, le danger qu'il comporte pour les alliés de la France réside dans la possibilité accordée à l'Allemagne de réviser ses frontières orientales avec l'appui des puissances d'Europe occidentale. De fait, le détachement franco-polonais s'en trouve accentué. Une autre conséquence du projet est le renforcement des liens entre les États de la Petite Entente, réalisé lors de la signature du pacte d'organisation du 16 février 1933. Cependant, il ne faut pas exagérer le malentendu entre la France et ses alliés. En effet, le ministre des Affaires étrangères français, Joseph Paul-Boncour, sous la pression, en particulier, de Titulescu, agit de telle manière que le projet de Pacte à Quatre, lorsqu'il est paraphé, le 7 juin, ruine les possibilités de révision des frontières orientales de l'Allemagne. Bene et Titulescu suivent alors la France dans son acceptation du pacte, ce qui n'est qu'un moyen de torpiller le projet mais est ressenti par la diplomatie polonaise, conduite par Josef Beck, comme une trahison <sup>40</sup>.
- 30 Surtout, Titulescu voit dans la crise un moyen de rassembler la Petite Entente derrière une France dissuadée de miser sur le révisionnisme, et de jouer la carte de l'ouverture vers l'Union soviétique. Changeant radicalement sa position de l'année précédente, il envisage alors de négocier avec Moscou la reconnaissance du gouvernement soviétique contre une acceptation de l'appartenance de la Bessarabie à la Roumanie <sup>41</sup>. Avec la ratification du pacte de non-agression franco-soviétique par le Parlement français, en mai 1933, la Roumanie est encouragée dans cette voie.
- 31 Dès lors, la solution française du rapprochement avec Moscou l'emporte progressivement sur celle du projet révisionniste. De son côté, la Pologne, inquiète des exigences de l'Allemagne dans les questions du désarmement et des menaces concernant les révisions de frontières, voit son intérêt dans un rapprochement avec l'Union soviétique, même si les premiers pas d'une normalisation polono-allemande sont esquissés dès mai 1933.
- 32 Attachée à garantir la sécurité de ses frontières occidentales, l'Union soviétique est, elle aussi, intéressée par la conclusion d'un pacte avec les États de la Petite Entente. Elle s'attend également à un resserrement des liens franco-polonais, de même qu'elle pense voir Varsovie approfondir ses relations avec elle et trouver ainsi un moyen de faire pression sur l'Allemagne <sup>42</sup>. Le rapprochement entre l'URSS, la Pologne et la Petite Entente prend la forme d'accords sur la définition de l'agresseur, conclu en marge de la conférence économique internationale de Londres de juillet 1933. À la suite de la proposition de convention formulée par Litvinov, Titulescu lui demande s'il est conscient que son projet implique la renonciation de l'Union soviétique à ses prétentions sur la Bessarabie, ce à quoi le chef de la diplomatie soviétique répond positivement <sup>43</sup>.
- 33 Avec la signature de la convention sur la définition de l'agresseur, la question de la Bessarabie n'est cependant pas réglée mais la sécurité en Europe prend une tournure nouvelle. Il s'agit désormais de mettre en place une série d'accords régionaux, particulièrement visible avec la politique menée par le ministre des Affaires étrangères, Louis Barthou, à partir de février 1934. Le projet de pacte de l'Est, dans la droite ligne de

la sécurité collective sous l'égide de la SDN et où l'on voit l'Union soviétique, par son adhésion à l'organisation en septembre 1934, remplacer l'Allemagne, en est l'illustration la plus connue. La Pologne, préférant mener une politique de relations bilatérales, refuse d'entrer dans ce schéma, surtout depuis la déclaration de non-agression conclue avec l'Allemagne en janvier 1934. En revanche, la Roumanie participe plus volontiers de cette politique.

- 34 L'Entente balkanique du 9 février 1934, conclue entre la Turquie, la Grèce, la Roumanie et la Yougoslavie, façonne une zone de sécurité au sud-ouest de l'Union soviétique, ce qui correspond à la politique française. Mais l'accord éloigne la France de l'Italie. On voit donc bien le jeu de Bucarest, qui s'inscrit dans un axe de sécurité entre Paris et Moscou afin d'éviter un bloc franco-anglo-italien<sup>44</sup>. En outre, le rapprochement entre l'URSS, d'une part, la Roumanie et la Tchécoslovaquie, de l'autre, se concrétise lorsque, le 9 juin 1934, les trois pays rétablissent leurs relations diplomatiques<sup>45</sup>. Si cette évolution favorise les projets de Barthou et de Beneš, il laisse en suspens un problème de taille : Moscou ne reconnaît toujours pas l'appartenance de la Bessarabie à la Roumanie, ce qui pose le problème du passage de troupes soviétiques dans la province pour assister la Tchécoslovaquie en cas de conflit.
- 35 Titulescu reste cependant favorable au rapprochement avec l'URSS, en approuvant les pactes d'assistance mutuelle conclus par Moscou avec Paris, le 2 mai 1935 et avec Prague, le 16 mai. Cela implique la possibilité de faire transiter des troupes soviétiques en Bessarabie. Les efforts du ministre roumain se heurtent alors à l'hostilité de la Pologne et de l'opinion roumaine. Cette idée s'éteint donc dans le courant de l'année 1935 et au début de 1936, en même temps, d'ailleurs, que se réduit la portée du rapprochement franco-soviétique. À ce moment, pendant que Titulescu espère encore voir la France privilégier sa relation avec Moscou, Paris ne veut pas choisir entre cette dernière, Londres et Rome. Quant à la Pologne, elle poursuit sa politique d'« indépendance » et d'« équilibre » entre Berlin et Moscou. Avec la remilitarisation de la Rhénanie, Hitler montre qu'il entend profiter des incohérences du triangle allié.
- 36 Du résumé de ces relations entre la France, la Roumanie et la Pologne vis-à-vis de l'URSS, on peut tirer quelques conclusions. En premier lieu, le manque de cohérence du système de sécurité français apparaît de façon prononcée, même entre deux alliés qui n'entretiennent pas de différend profond. Mais l'essentiel de la désunion entre les trois alliés apparaît bel et bien dans la politique à mener envers l'Union soviétique. Pour faire valoir son autorité et paraître crédible aussi bien aux yeux des Britanniques que des Soviétiques, dans le but de détacher ces derniers de l'Allemagne, Paris doit montrer un système uni en Europe centre-orientale. La politique française doit alors ménager les intérêts nationaux, tantôt de la Pologne, tantôt de la Roumanie. C'est alors qu'apparaît la question cruciale de la Bessarabie, seule région frontalière de la Russie où la question des frontières a été réglée sans accord signé par Moscou. Cette question est en toile de fond et, parfois, domine toutes les questions, attisant les braises du malentendu franco-roumain ou polono-roumain. Les formes sont ménagées, Varsovie se donnant parfois le rôle du médiateur du bons offices mais, sur le fond, la sécurité bien comprise de la Roumanie reste l'obstacle à la constitution d'une zone de sécurité en Europe centre-orientale.

## NOTES

1. Pour les travaux en français les plus récents, voir : SANDU (Traian), *Le système de sécurité français en Europe centre-orientale. L'exemple roumain, 1919-1933*, Paris, L'Harmattan, 1999, 495 pages ; GRUMEL-JACQUIGNON (François), *La Yougoslavie dans la stratégie française de l'entre-deux-guerres (1918-1935). Aux origines du mythe serbe en France*, Bern, Peter Lang, 1999, 670 pages. ; DAVION (Isabelle), *Les relations polono-tchécoslovaques dans la politique de sécurité française entre les deux guerres*, thèse de doctorat sous la direction du professeur Georges-Henri Soutou, université de Paris IV, 2004, 960 pages. ; ainsi que notre thèse, *Les relations franco-soviétiques et le facteur polonais dans les questions de sécurité en Europe (1924-1935)*, thèse de doctorat sous la direction du professeur G.-H. Soutou, université de Paris IV, 2005, 815 pages.
2. En dehors de la thèse d'Isabelle Davion, voir : WANDYCZ (Piotr S.), *France and Her Eastern Allies, 1919-1925. French-Czechoslovak-Polish Relations from the Paris Peace Conference to Locarno*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1962, 454 pages. et, du même auteur, *The Twilight of French Eastern Alliances, 1926-1936. French-Czechoslovak-Polish Relations from Locarno to the Remilitarization of the Rhineland*, Princeton University Press, 1988, 537 pages.
3. Séparée de la Russie à la faveur de la révolution de 1917, la province, dont la population est au deux tiers de langue roumaine, est attribuée à la Roumanie par le Conseil allié en juin 1919. Cette décision est confirmée par le traité du 28 octobre 1920, signé entre la Roumanie, la France, l'Empire britannique, l'Italie et le Japon. La Russie ne reconnaît pas ce traité.
4. Service historique de la Défense (SHD/Département de l'armée de Terre), 4N 93, dossier 2, note du 15 février 1924. SANDU (Traian), *op.cit.*, p. 216.
5. SHD/DAT, 4N 93, dossier 2, général Dupont, chef de la mission militaire française en Pologne à Foch et au ministère de la Guerre, 10 février 1924. SANDU (Traian), *La Grande Roumanie alliée de la France. Une péripétie diplomatique des Années Folles ? (1919-1933)*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 144-146.
6. Ministère des Affaires étrangères (MAE), Série Z Europe, 1918-1940, Roumanie, vol. n° 37, f. 6, note du 8 avril 1924.
7. SHD/DAT, 4N 93, dos. 2, M. Peretti de la Rocca (MAE) à Foch, 14 mars 1924. SANDU (Traian), *La Grande Roumanie... op.cit.*, p. 149-150.
8. BULHAK (Henryk), « Rozmowy wojskowe polsko-rumunsko-francuskie w Warszawie (7-8 kwietnia 1924 r.) » (Les entretiens militaires polono-roumano-français à Varsovie, 7-8 avril 1924), *Przegląd Historyczny*, t. XXX, 1989, p. 128-131. Résumé en français de la conférence.
9. SHD/DAT, 4N 93, dos. 2, R. Poincaré à A. Maginot (ministre de la Guerre), 29 mars 1924 ; SANDU (Traian), *La Grande Roumanie..., op.cit.*, p. 152-153.
10. SANDU (Traian), *Le système de sécurité français..., op.cit.*, p. 233.
11. DESSBERG (Frédéric), *op.cit.*, p. 68-71.
12. MAE, vol. 37, f. 119, de Manneville à Herriot, 8 novembre 1924.
13. MAE, vol. 1134, Russie, Marine, flotte de Bizerte, f. 48, Herriot à Tchitcherine, 19 ou 20 juin 1924 : « *Le gouvernement de la République juge que le moment est venu de mettre ces navires à la disposition du gouvernement de l'URSS* » ; *ibid.*, vol. 355, France-Russie, f. 57, télégramme n° 88 d'Herriot à Henri de Manneville, 20 juin 1924.
14. *Ibid.*, vol. 1134, f. 108, Herriot à Litvinov, 6 novembre 1924 ; Arkhiv Vneshnei Polityki (AVP RF, Archives de Politique Étrangère de la Fédération de Russie), F. 04, op. 42, p. 261, d. 53670, Rakovski à Litvinov, 9 novembre 1924.
15. SANDU (Traian), *Le système de sécurité français..., op.cit.*, p. 249.

16. MAE, vol. 63, Roumanie-Pologne, f. 4, de Billy (Bucarest) à Briand, 16 janvier 1926.
17. *Ibid.*, f. 5 et suivants, rapport du lieutenant-colonel Thierry, annexé au télégramme précédent, 15 janvier 1926.
18. *Ibid.*, vol. 37, f. 48, 18 février 1926.
19. MAE, vol. 63, f. 49, MAE à ambassades, 10 avril 1926 ; SHD/DAT, 7N 93, projet d'accord du 25 mars 1926.
20. Le traité d'amitié et de neutralité germano-soviétique, signé à Berlin le 24 avril 1926, est présenté par Tchitcherine comme une réponse au traité polono-roumain.
21. MAE, vol. 64, f. 191-196, texte du traité franco-roumain, 10 juin 1926.
22. *Ibid.*, vol. 65, f. 58-61, dépêche n° 73 d'Herbette à Briand, 24 août 1926. Ce commentaire s'explique par le fait que le Narkomindel reste persuadé, jusqu'en 1935, que l'accord polono-roumain de mars 1926 est dirigé contre l'Union soviétique.
23. Archiwum Akt Nowych (Archives des Actes Nouveaux, MAE polonais : AAN), sygn. 3789, f. 8-9, Chlapowski, ambassadeur de Pologne à Paris à MAE polonais, 24 août 1926.
24. MAE, vol. 65, f. 99.
25. SANDU (Traian), *Le système de sécurité français...*, *op.cit.*, p. 265.
26. MAE, vol. 77, Pologne, f. 4-5, télé. n° 192 de Laroche à Briand, 19 mai 1928.
27. BULHAK (Henryk), « La médiation de la Pologne entre la Roumanie et l'URSS avant l'accord de Moscou (1928-1929) », in *Acta Poloniae Historica*, n° 52, 1985, p. 125-146.
28. *Dokumenty veshnei politiki SSSR (DVP SSSR)*, t. XI, doc. n° 388, Litvinov à Rabinovitch (Lituanie), 24 décembre 1928, p. 633-634.
29. MAE, vol. 311, f. 6-18, télé. N° 1408-1420 d'Herbette à Briand, 29 décembre 1928.
30. BULHAK (Henryk), *op.cit.*, p. 129.
31. MAE, vol. 311, f. 110, Briand à Herbette, 10 janvier 1929 et f. 125-128, Laroche à Briand, 11 janvier 1929.
32. *Ibid.*, vol. 312, f. 69-72, Briand à Laroche, 21 janvier 1929.
33. BULHAK (Henryk), *op.cit.*, p. 142.
34. BACON (Walter) M., *Behind Closed Doors. Secret Papers of the Failure of Rumanian-Soviet Negotiations, 1931-1932*, Stanford, Hoover Institution Press, 1979, pp. 8-9, 77-31, 34-36.
35. SHD/DAT, 7N 2998, dos. 3, compte rendu de l'attaché militaire du 21 octobre 1931.
36. *Ibid.*, rapport du colonel Prioux, 30 décembre 1931. WANDYCYZ (Piotr S.), *op.cit.*, p. 211.
37. *Documents diplomatiques français (DDF), 1932-1939*, 1<sup>re</sup> série, t. I, n° 50, télé. n° 291-292 de Puaux (Bucarest) à Herriot, 22 juillet 1932, p. 81-82.
38. MAE, vol. 1008, f. 139-141, agence Havas, 23 novembre 1932.
39. *Ibid.*, vol. 1009, f. 3-7, n° 1111, François-Poncet à Herriot, 1<sup>er</sup> décembre 1932.
40. KOMJATHY (Anthony), *The Crises of France's Eastern Central Diplomacy (1933-1938)*, East European Quarterly, New York, 1976, p. 48.
41. SANDU (Traian), *op.cit.*, p. 431.
42. *DVP SSSR*, t. XVI, n° 126, 19 avril 1933, p. 252-253.
43. *DDF, 1932-1939*, 1<sup>re</sup> série, t. III, n° 427, 28 juin 1933, p. 777-778 ; SANDU (T.), *La Grande Roumanie...*, *op.cit.*, n° 117, p. 275-277.
44. SANDU (Traian), « La Roumanie sur l'axe Paris-Moscou, 1933-1937 : sécurité européenne et coopération militaire », *Cahiers d'Histoire de Saint-Cyr-Coëtquidan, Sécurité et coopération militaire en Europe, 1919-1955*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 252.
45. AMAEF, vol. 961, f. 190, 9 juin 1934.

---

## RÉSUMÉS

De 1924 à 1935, les relations entre la France, la Roumanie et la Pologne vis-à-vis de l'Union soviétique sont marquées par la volonté française d'asseoir son influence en Europe centre-orientale. Paris entend maintenir une unité de front entre ses deux alliés dans le but de forger une force dissuasive face à l'Est et d'éviter toute implication directe dans la région. L'unité polono-roumaine doit également permettre de tenir Berlin et Moscou éloignées l'une de l'autre. De 1924 au protocole Litvinov de 1929, Paris mène un jeu complexe consistant à soutenir ses alliés en évitant toute tension avec leur voisine soviétique. Avec l'implication progressive de l'Union soviétique dans les questions de sécurité en Europe, la cohésion franco-polono-roumaine perd de sa vigueur. Concentrée sur le problème de la Bessarabie, Bucarest est un obstacle au rapprochement franco-soviétique et polono-soviétique. A partir de 1933, au moment où la Roumanie s'inscrit dans l'axe reliant Paris à Moscou, la Pologne refuse la politique de sécurité française et entend mener une politique d'équilibre bilatéral entre l'Allemagne et l'URSS. À la fin de 1935, le manque de cohérence entre les trois alliés ne peut que profiter à une Allemagne nazie désormais prête aux coups de force.

*Romania and Poland in the French soviet politic: the difficulty establishing a close front.* From 1924 to 1935 relations between France, Romania and Poland "vis-à-vis" the Soviet Union were marked by a French desire to embed its influence in east-central Europe. Paris sought to maintain a united front between its two allies with a view to forging a deterrent force facing eastwards, and at the same time avoid all direct involvement in the region herself. Polish-Romanian unity was also designed to keep a distance between Germany and the USSR. Between 1924 and the Litvinov Protocol of 1929, the French pursued a complex game that entailed supporting their allies whilst avoiding any tension with their Soviet neighbour. With the steadily growing involvement of the USSR in questions of European security, however, Franco-Polish-Romanian cohesion gradually weakened. Focused as it was on the problem of Bessarabia, Romania proved to be an obstacle to both Franco-Soviet and Polish-Soviet rapprochements. From 1933, when Romania joined the axis that re-linked Paris to Moscow, Poland rejected France's security policy and embarked on its own policy of pursuing a bilateral equilibrium between Germany on the one hand and the USSR on the other. At the end of 1935 the lack of coherence between the three allies could only benefit Nazi Germany which was henceforth ready to stage coups de force.

## INDEX

**Mots-clés :** Pologne, relations internationales, Roumanie, Russie

## AUTEUR

### FRÉDÉRIC DESSBERG

Agrégé et docteur en histoire, il enseigne l'histoire des relations internationales aux Écoles militaires de Saint-Cyr-Coëtquidan. Il est l'auteur d'une thèse intitulée *Les relations franco-soviétiques et le facteur polonais dans les questions de sécurité en Europe (1924-1935)*, soutenue à l'université Paris IV, sous la direction du professeur G.-H. Soutou.